

Edith Juneau, résidente de Rosemont – La Petite-Patrie

### **Consultation publique – Projet de poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse**

Je suis résidente de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et je précise d'emblée que je possède une longue expérience en matière de consultations publiques, ayant coordonné de nombreux exercices similaires dans le cadre de ma profession. Mon expérience m'a convaincue qu'un dialogue ouvert, transparent et respectueux est essentiel pour concilier les projets d'infrastructures publiques et le maintien de la qualité de vie des citoyens.

Tout d'abord, je tiens à exprimer mon indignation devant la manière dont ce projet a été communiqué aux citoyens concernés. Les informations ont souvent été partagées de façon fragmentaire et tardive, laissant les résidents en position désavantagée. Ce manque de transparence a engendré un climat de frustration, d'impuissance et de méfiance qui s'inscrit en contradiction avec les standards généralement attendus en matière de consultation publique et de participation citoyenne.

Je suis cependant rassurée par les démarches en cours actuellement. J'espère que les commissaires tiendront compte des arguments des résidents et formuleront des recommandations qui reflètent les besoins réels de la communauté et minimisent les impacts négatifs de ce projet.

Cela dit, il est de mon devoir de dénoncer avec force les choix qui ont mené à la sélection du site de Bellechasse et d'expliquer pourquoi ce projet, dans sa forme actuelle, me semble grandement inadéquat.

### **Un choix de site incompatible avec les principes d'équité sociale**

Le choix d'implanter le poste de ventilation mécanique au 530-532 de la rue Bellechasse est préoccupant, particulièrement parce que ce site est situé au cœur d'un quartier résidentiel dense, où des familles et des ménages (dont certains résident à une même adresse depuis plusieurs décennies) seront directement affectés.

L'expropriation d'une famille installée depuis plus de 40 ans dans le quartier constitue une décision lourde de conséquences. Au-delà des pertes financières, il s'agit d'un déracinement forcé, voire de mépris envers des citoyens aînés qui font partie de l'ADN du voisinage. Les compensations proposées sont-elles à la hauteur des réalités actuelles du marché immobilier? Il est irréaliste de croire que cette famille pourra se reloger dans le quartier, l'expropriation les chassera définitivement du milieu où ils ont vécu, élevé leurs enfants, tissé des liens et contribué à la société.

Il est inadmissible que ce projet, bien qu'essentiel au réseau de transport collectif, se réalise au détriment de citoyens vulnérables. Les solutions alternatives doivent être envisagées sérieusement pour éviter de sacrifier des familles et des communautés locales.

## **Des impacts majeurs sur la qualité de vie des riverains**

Les travaux prévus sur la rue Bellechasse entraîneront des nuisances sonores, de la poussière et des vibrations sur plusieurs années. Les niveaux sonores annoncés, allant jusqu'à 85 décibels, dépasseront largement les seuils de tolérance définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces nuisances affecteront directement la santé mentale et physique des résidents, en particulier les enfants et les personnes vulnérables.

Les vibrations occasionnées par les travaux pourraient également entraîner des conséquences graves sur les fondations des maisons voisines, dont certaines datent du début du XXe siècle. À ce jour, aucune garantie claire n'a été fournie concernant la sécurité des structures résidentielles durant les dynamitages et les excavations prévues.

À long terme, l'implantation d'un poste de ventilation dans un environnement résidentiel pose des questions légitimes sur la qualité de l'air et l'intégration visuelle du bâtiment. L'évacuation de l'air chaud et potentiellement pollué contribuera assurément aux phénomènes d'îlots de chaleur urbain (ICU) et d'augmentation de particules de pollution en plein cœur d'un quartier, rappelons-le, densément habité. Quant à l'aspect visuel, il ne pourra que contribuer à la détérioration de la qualité du milieu de vie et pourrait même participer à une dévaluation des résidences riveraines.

## **Un processus de consultation déficient, mais des opportunités d'amélioration**

En tant que spécialiste ayant mené de nombreuses consultations publiques, je dois dénoncer les lacunes du processus déployé jusqu'ici. L'information a été mal diffusée, les résidents concernés ont été avisés tardivement, et les séances d'information initiales n'ont pas permis d'établir un véritable dialogue.

Cela dit, je salue la tenue de la consultation publique actuelle, qui permet enfin aux citoyens de se faire entendre. Je place ma confiance dans les commissaires pour qu'ils tiennent compte des arguments soulevés ici et formulent des recommandations qui reflètent les préoccupations des résidents.

## **Une alternative plus adaptée**

Le terrain de la Société québécoise des infrastructures (SQI), situé à proximité de la Chambre de la jeunesse, représente une solution nettement plus viable. Contrairement au site de Bellechasse, il n'impliquerait aucune expropriation ni de conséquences directes sur le quartier résidentiel.

La SQI, en tant qu'entité publique, possède les ressources nécessaires pour superviser et encadrer les travaux afin de garantir le respect des mesures de mitigation. De plus, ce site institutionnel offre des avantages considérables en termes de logistique et de distance des habitations, réduisant ainsi les impacts sur la population locale.

Soulignons enfin toute l'ironie de voir la résistance de la SQI, dont la vision est « Partenaire de référence pour des solutions immobilières publiques durables au bénéfice des collectivités ». J'invite l'organisme à incarner cette vision.

Dans sa forme actuelle, le projet de poste de ventilation mécanique sur la rue Bellechasse, ne respecte pas les principes fondamentaux de justice sociale, de préservation de la qualité de vie et de respect des communautés locales, notions qui sont parties intégrantes des principes du développement durable.

Je demande que ce projet soit reconsidéré. J'espère que les commissaires, en examinant les mémoires des citoyens et les arguments présentés, recommanderont avec clarté et fermeté une alternative plus respectueuse, telle que la construction du poste de ventilation sur le terrain de la SQI.

Les citoyens de Rosemont – La Petite-Patrie méritent un processus qui place leur bien-être et leur sécurité au centre des décisions.

Respectueusement,  
Edith Juneau